

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

Michel Pélieu, Président du Département des Hautes-Pyrénées a réuni le 20 novembre dernier les élus de la Commission Permanente afin de voter un ensemble d'aides et de dispositifs sur plusieurs de ses compétences dont les solidarités sociales, territoriales, les infrastructures routières départementales, l'éducation et les finances. **Zoom sur certaines d'entre elles (liste non-exhaustive) soutenues par le Département :**

SOLIDARITÉS

AIDE SOCIALE A L'ENFANCE : 8 284 841 € DE SUBVENTIONS ATTRIBUÉES

- **147 002 €** attribués à l'association Albert Peyriguère chargée de l'accueil de femmes enceintes et de mères isolées avec enfants.
- **3 639 196 €** de dotations affectées à la Maison d'Enfants « Lamon-Fournet ».
- **3 406 751 €** de dotations affectées à la Maison d'Enfants « Saint-Joseph ».
- **1 091 892 €** attribués au service d'Aide éducative en Milieu ouvert géré par l'association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.

MISE EN PLACE D'UN POSTE D'INTERVENANT SOCIAL EN COMMISSARIAT ET UNITÉ DE GENDARMERIE (ISCG)

Les ISCG interviennent auprès des publics en détresse sociale au sein des unités de police ou de gendarmerie. Les forces de l'ordre sont en effet régulièrement confrontées à des situations nécessitant un accompagnement social : femmes ou enfants victimes de violences, situation de misère...

- Le Département propose la mise en place d'un intervenant social qui assurera des permanences sur des points d'accueil en commissariat et gendarmerie.
- Le Département contribue au financement de ce poste à hauteur de 30 000 € chaque année pour une durée de 3 ans.

RETOUR A L'EMPLOI : MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME COLLABORATIVE

Afin de faciliter le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, le Département a choisi de mettre en place une nouvelle plateforme collaborative baptisée HaPy Actif. Ce dispositif vise à faciliter le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi afin de favoriser le recrutement des personnes les plus exclues du marché du travail.

- **Le coût total de cette action est estimé à 139 208,26 €, dont 69 604,13 € de subventions attribuées par le Fonds social européen (FSE).**

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

DYNAMISATION DES COMMUNES URBAINES : 828 000 € D'AIDES ATTRIBUÉES

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement territorial des communes, le Département a attribué 11 nouvelles subventions pour un montant total de 828 000 €, dont :

- 150 000 € attribués à la commune de Lannemezan pour la création d'un cinéma 3 salles
- 177 017 € attribués à la commune de Barbazan-Debat pour la réhabilitation de la boulangerie de cœur de bourg
- 150 000 € attribués à la commune d'Ibos pour l'agrandissement de la cantine scolaire.

Au total, les dotations allouées au développement territorial et à la dynamisation des communes urbaines en 2020 s'élèvent à 2 538 000 €.

FONDS D'AMÉNAGEMENT RURAL : 60 963 € D'AIDES ATTRIBUÉES

- **60 963 €** de subventions ont été attribuées aux cantons de Lourdes 2 et de Neste-Aure-Louron afin de financer des travaux communaux à Ségus, Aspin-Aure, Grezian, Ilhet et Vignec.
- **Au total, les dotations allouées dans le cadre du FAR en 2020 s'élèvent à 6,5 M€.**

ÉDUCATION

LOURES-BAROUSSE : CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE

- **100 000 €** de subventions ont été attribuées à la commune de Loures-Barousse pour la construction d'une nouvelle école primaire comprenant 3 classes maternelles et 4 classes élémentaires.

RÉNOVATION DU GYMNASSE DE MAUBOURGUET

- **120 000 €** de subventions ont été attribuées à la commune de Maubourguet pour la rénovation du gymnase du collège Jean-Jaurès.

UNSS : AIDE AU DÉPLACEMENT

- **25 000 €** de subventions ont été attribuées à l'UNSS 65 pour le financement des déplacements des collégiens dans le cadre de leurs activités sportives.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

AIDE AU CINÉMA SCOLAIRE EN MILIEU RURAL

Le Département a mis en place l'aide au cinéma scolaire en milieu rural afin de former et sensibiliser le jeune public à la culture cinématographique. Ce dispositif s'adresse en priorité aux établissements scolaires publics du département et concerne uniquement les cantons possédant une salle de cinéma ne faisant pas partie du réseau Ciné Parvis 65.

- **Le montant de l'aide a été fixé à 1,5 € par élève, soit 2 565 € d'aides attribuées.**
- **1710 collégiens ont ainsi pu profiter de ce dispositif.**

ROUTES ET INFRASTRUCTURES

TRAVAUX DE MISES EN SÉCURITÉ : 440 800,80 € AFFECTÉS

La loi prévoit que les amendes de police relatives à la circulation routière soient réparties par le Département au bénéfice des communes afin de financer des travaux de sécurisation des routes.

- **En 2020, le montant des amendes de police perçues par le Département s'élève à 440 800,80 €.**
- Ce montant a été réparti entre les communes de moins de 10 000 habitants souhaitant réaliser des travaux de sécurisation, **soit 141 dossiers retenus pour cette année.**

FINANCES

RÉHABILITATION DE LOGEMENTS : 134 551 € D'EMPRUNTS GARANTIS

- **134 551 € d'emprunts garantis auprès de l'OPH pour la réhabilitation de logements à Lourdes.**

CONTACT PRESSE :

Séverine CUESTA, Relations presse
Tél. : 07 50 67 27 33 - severine.cuesta@ha-py.fr